



Newsletter de la CRUS, no 30 / janvier 2013

La newsletter électronique de la CRUS paraît six fois par année, la semaine suivant la séance plénière de la CRUS. Elle comprend quatre rubriques: le **Highlight** aborde un sujet d'actualité et d'importance pour la CRUS. La rubrique **En direct de la séance plénière** contient une sélection des décisions et sujets importants traités lors de la dernière séance. Les **Nouvelles du Secrétariat général** proposent des sujets d'actualité sur les activités du Secrétariat général de la CRUS. Enfin, l'**Agenda** permet d'annoncer les événements importants de la CRUS.

1. Highlight

Expérimentations animales: les recteurs des universités suisses engagent leur responsabilité

La CRUS a adopté à l'unanimité des principes communs à toutes les hautes écoles universitaires sur l'expérimentation animale. Ces principes mettent la pratique des 3R, mondialement reconnue, en leur centre. La grande nouveauté réside dans le fait que les hautes écoles engagent leur responsabilité dans ce domaine.

La décision fera date dans la longue histoire de l'expérimentation animale. A l'unanimité, les recteurs et présidents des hautes écoles universitaires suisses ont décidé d'engager la responsabilité de leurs institutions en adoptant les [Principes de la CRUS en matière d'expérimentation animale](#) («Principes de la CRUS»; disponibles en anglais également: «[CRUS Policy](#)»). Au centre de ces principes se trouve le concept des 3R – pour *refinement, reduction* et *replacement*. Reconnue mondialement, cette pratique vise à limiter les contraintes imposées aux animaux avant, pendant et après les expériences, à minimiser le nombre d'expériences nécessaires et à remplacer les modèles *in vivo* par des modèles alternatifs n'utilisant pas d'animaux.

Dans ce sens, les principes de la CRUS sont en accord avec les [lignes directrices émises par les Académies suisses des sciences](#) et de la [Déclaration de Bâle](#). Mais pour Markus Stauffacher, délégué de la direction de l'ETH Zürich pour la protection des animaux et président du groupe d'experts à l'origine des principes adoptés par la CRUS, «avec ces principes, nous sommes au-delà de la déclaration d'intention. Les hautes écoles prennent véritablement leurs responsabilités.» Le recteur de l'Université de Fribourg, Guido Vergauwen, rebondit: «Les principes ne sont pas nouveaux. Ce qui est nouveau, c'est que nous engageons la responsabilité de tout un chacun dans ce domaine. Aucun acteur de l'expérimentation animale, du recteur au chercheur et jusqu'au personnel des laboratoires, ne peut désormais s'y soustraire. Cela me paraît essentiel.»

Des expérimentations en augmentation

La publication des principes de la CRUS intervient dans le contexte d'une nouvelle hausse du nombre d'expérimentations animales ces dernières années. «Le séquençage du génôme humain et le développement des méthodes de technologies génétiques ont ouvert d'immenses champs de recherche dans le domaine de la biomédecine», explique Markus Stauffacher. «Nous pouvons maintenant observer à la source les interactions physiologiques à l'œuvre dans le corps, l'apparition de maladies et les processus de guérison. De telles découvertes proviennent avant tout de la recherche fondamentale et ouvrent la voie à des solutions innovantes pour de nouvelles thérapies et pour renforcer la prévention.» Les pouvoirs publics ont, ces dernières années, investi massivement pour permettre à leurs hautes écoles de se lancer dans ce domaine, avec le succès que l'on connaît. Mais malgré les progrès continus réalisés dans la pratique des 3R, l'expérimentation animale reste nécessaire pour tester *in vivo* les effets d'un nouveau médicament ou d'une manipulation génétique. «D'un côté la société exige le respect des animaux et de l'autre elle ne tolère pas un médicament dont l'innocuité ne serait pas prouvée, rappelle Markus Stauffacher. C'est dans ce champ de tensions que la pratique des 3R s'inscrit.»

La publication des principes de la CRUS intervient-elle parce que l'on constate des manques dans la mise en œuvre des 3R? «Je sais que les chercheurs de mon université sont irréprochables, rétorque Guido Vergauwen. Notre démarche est tout simplement proactive: nous reconnaissons que ce thème est important et nous fixons un cadre.» Et le recteur de l'Université de Fribourg de rappeler que son institution est la seule en Suisse, avec l'Université de Zurich, à mener des expérimentations avec des primates. Il conclut: «J'ai la ferme intention d'utiliser les principes de la CRUS et de les communiquer, tant à l'externe qu'à l'interne».

Apprendre des résultats négatifs

Markus Stauffacher voit un grand potentiel dans le concept des 3R. Si les aspects de *reduction* et de *replacement* sont avant tout motivés par l'éthique et ont permis depuis le début des années 1980 de remplacer de nombreuses expérimentations animales par d'autres méthodes et de diminuer le nombre d'animaux nécessaires à une expérimentation, le troisième pilier de la stratégie – le *refinement*, qui doit améliorer la détention et le traitement des animaux – recèle encore un potentiel énorme. «Ce sont souvent les résultats et les expériences négatives qui nous amènent à comprendre comment nous pouvons moins mettre à contribution les animaux et renforcer la valeur d'une expérience, remarque Markus Stauffacher. Or le système de communication scientifique n'est pas fait pour disséminer aussi les résultats négatifs. Nous devons corriger cela et encourager les scientifiques à échanger sur les découvertes issues de leurs expériences négatives.»

La publication des principes de la CRUS concernant l'expérimentation animale intervient alors que la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national a demandé un [rapport sur la pratique des 3R](#) au Conseil fédéral. Markus Stauffacher salue cette initiative du politique, mais rappelle que la méthode des 3R n'a pas pour objectif de remplacer toutes les expérimentations animales par d'autres types

d'expérimentation. «Le *replacement* est un aspect central des 3R. Mais seule l'expérimentation animale permet de voir comment les résultats obtenus grâce à des simulations par ordinateur ou à des investigations sur les cellules et les tissus sont transposables aux interactions avec le corps dans son ensemble, car elles sont décisives. C'est valable aussi bien pour la compréhension de processus neurologiques que pour l'identification d'effets secondaires indésirables pour les nouvelles formes de thérapie.»

Corrigendum

Une erreur s'est glissée dans l'article principal de notre dernière newsletter, intitulé «[L'encouragement de la relève se joue sur tous les fronts](#)». La fin de l'article fait référence à l'information selon laquelle il y aurait autant de professeurs allemands en Suisse que de professeurs suisses en Allemagne. Cette information ayant parue dans diverses publications journalistiques, le rédacteur de l'article n'a pas vérifié son exactitude. Il s'avère dans les faits que la Suisse comptait en 2011 un total de 779 professeurs allemands tandis que l'Allemagne dénombrait 325 professeurs suisses, selon les chiffres des offices de la statistique respectifs. Nous vous prions d'excuser cette erreur – la première en 29 éditions de la newsletter de la CRUS.

2. En direct de la séance plénière

Séance des 16 et 17 janvier 2013 à Berne

Décisions importantes de la CRUS :

- **Échange avec le conseiller fédéral Schneider-Ammann**
Une discussion ouverte avec le conseiller fédéral Schneider-Ammann a été l'occasion d'un échange sur sa vision de la politique universitaire suisse. La CRUS se réjouit de cet entretien chaleureux, qui augure d'une excellente collaboration avec le nouveau Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).
- **Plans d'action 2013-2016 pour ancrer l'égalité des chances dans les universités**

Le Programme fédéral «Egalité des Chances», appelé désormais programme CUS P4 «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités / Etudes genre», est entré dans une nouvelle phase à partir du 1^{er} janvier 2013. Les universités ont établi des plans d'action visant à garantir l'égalité des chances dans leurs structures mêmes, de consolider les mesures qui ont déjà démontré leur efficacité et de développer des démarches novatrices. La CRUS soutient les universités dans la mise en œuvre des objectifs et des mesures définies dans ces plans d'action.

Le lancement des plans d'action par les universités cantonales représente un changement de système: l'égalité des chances n'est plus encouragée au cas par

cas et sur la base de projets, mais, en s'intégrant dans les structures universitaires, elle devient une condition évidente des stratégies de recrutement et d'encouragement de la relève des universités. Que ce soit individuellement ou en tant que membres de la CRUS, les recteurs/la rectrice des universités suisses soutiennent ces plans d'action, créant ainsi les conditions nécessaires au succès du programme.

Aujourd'hui encore, des femmes extrêmement talentueuses ont moins de chances que les hommes de pouvoir franchir toutes les étapes de la carrière académique. Les difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle demeurent dissuasives. De fait – et malgré les nombreux progrès déjà réalisés –, la mise en place d'instances de promotion de l'égalité dans les hautes écoles de notre pays et leur intégration dans ces institutions n'ont pas encore pu être pérennisées. Ces derniers mois, toutes les universités cantonales ont élaboré un plan d'action pour la période 2013 à 2016, en tenant compte des [objectifs](#) fixés dans le cadre du programme soutenu par la Conférence universitaire suisse (CUS) et financé par la Confédération. Ces plans d'action définissent, sur la base des initiatives antérieures en matière d'égalité des chances, une politique de l'égalité cohérente et valable pour toute l'université. Ils permettent aux universités d'intégrer les projets et les mesures qui ont déjà fait leurs preuves et de choisir les domaines sur lesquels elles entendent concentrer leurs efforts, en fonction de leurs besoins locaux.

L'élaboration des plans d'action a montré combien les dirigeants universitaires – recteurs et responsables de facultés – étaient ouverts à la discussion et prêts à s'engager résolument pour que l'égalité des chances transparaisse dans les structures, les normes et les standards de qualité de leur institution. Ce sont là de bonnes perspectives de réussite pour le programme.

Les plans d'actions seront publiés

Les objectifs et les mesures des plans d'actions ont été élaborés par les universités sur la base d'une analyse de la situation actuelle et des buts à atteindre; ils sont le fruit d'une collaboration entre les rectorats, les décanats et les responsables de l'égalité des chances, de la promotion de la relève, des ressources humaines et du développement du personnel. Les mesures prévues ont trait à l'ancrage institutionnel de l'égalité des chances, ainsi que, par exemple, à l'augmentation du nombre de professeures ou de femmes siégeant dans les instances dirigeantes de l'université; elles portent également sur la prise en compte du genre dans le domaine de la promotion de la relève et sur la création de conditions-cadres favorables aux étudiant/e/s, collaborateurs/trices et chercheurs/euses qui ont des obligations familiales.

Il est prévu de publier ces plans d'action sur le site internet du programme CUS P4 en février 2013; toute partie intéressée pourra ainsi les consulter, ce qui facilitera le dialogue et l'échange de bonnes pratiques.

Objectifs quantitatifs

Comme lors de la période précédente, l'objectif prioritaire est d'atteindre un pourcentage de 25% de femmes parmi les professeurs. Mais désormais, il s'agit aussi de passer à une proportion de 40% de professeures assistantes et d'augmenter le nombre de femmes actives dans les instances dirigeantes des universités. Même si les objectifs visés n'ont pas encore été atteints jusqu'à ce jour, les postes de professeurs créés dans le cadre du programme en [2011/2012](#) montrent une claire tendance à la hausse. Au niveau des professeures, les Universités de Genève, Lucerne et Neuchâtel ont passé le cap des 20%; en ce qui concerne les nominations, l'Université de Zurich atteint même une proportion de femmes de 35%. S'agissant des professeures assistantes, les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel comptent une proportion de femmes supérieure à 35%.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le programme, les universités ont défini, dans leurs plans d'actions 2013-2016, des objectifs réalistes et propres à chaque discipline. Ce faisant, elles ont mis l'accent sur les nominations.

Le programme CUS P4 «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités / Etudes genre» 2013-2016

L'objectif prioritaire du programme CUS P4 est d'ancrer, d'ici 2016, l'égalité des chances entre femmes et hommes dans les structures universitaires (organisation, enseignement, promotion de la relève et recherche), et d'établir durablement la recherche sur le genre dans l'enseignement et la recherche. Pour la période 2013-2016, il est prévu d'attribuer 9,8 millions de francs au sous-programme Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités; ce montant s'ajoutera aux fonds propres déclarés par les universités cantonales (en règle générale 50%). Les deux EPF et les hautes écoles spécialisées (HES) peuvent elles aussi participer à ce programme en utilisant leurs fonds propres. Pour le sous-programme Etudes genres, 3,9 millions de francs sont à disposition. Vous trouverez davantage de renseignements à ce sujet sur le [site internet du programme](#).

D'autres informations sont disponibles aux adresses suivantes:

Coordination du programme global: Dr Gabriela Obexer-Ruff, [gabriela.obexer-ruff\(at\)crus.ch](mailto:gabriela.obexer-ruff(at)crus.ch)

Coordination du sous-programme Etudes genre: PD Dr Katrin Meyer, [katrin.meyer\(at\)unibas.ch](mailto:katrin.meyer(at)unibas.ch)

- **Bases pour une politique de la relève réussie**

Le Plénum de la CRUS a discuté des lignes directrices d'une politique durable de la relève. Celles-ci devraient aboutir à une prise de position sur l'encouragement de la relève dans les universités suisses et intégrer les travaux liés à la réponse au postulat de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E), qui réclame des mesures d'encouragement de la relève scientifique en Suisse.

- **Consultation sur la révision totale de la loi sur les contributions à la formation**

Dans sa prise de position, la CRUS reconnaît dans la proposition du Conseil fédéral pour la révision totale de la Loi sur les contributions à la formation un signe de l'amélioration du système de bourses d'études. Elle salue en particulier le fait que la révision tienne compte d'une importante revendication de l'initiative sur les bourses déposée par les associations d'étudiants.

- **Budgets 2013 pour la CRUS et swissuniversities**

Le Plénum a pris connaissance des budgets 2013 complémentaires de la CRUS et de swissuniversities. Il a en outre approuvé le budget de son propre secrétariat général et décidé de la part des contributions de ses membres qui serviront au financement de l'association commune. Ces financements croisés correspondent aux activités de la CRUS qui, selon les nouveaux statuts, ont été confiées à swissuniversities au 1^{er} janvier 2013 déjà. L'association représentera, par exemple, en tant que *national rectors' conference*, toutes les hautes écoles suisses dans le cadre de l'European University Association (EUA) et elle coordonnera leur présentation commune lors des foires d'éducation internationales NAFSA et EAIE.

Le Plénum a par ailleurs pris connaissance du lancement des travaux du Programme CUS 2013-2016 «Information scientifique: accès, traitement et sauvegarde», en particulier du soutien d'IBM Suisse que le comité de pilotage s'est adjoint pour la première phase d'exploration conceptionnelle en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale.

3. Nouvelles du Secrétariat général

- **CRUS et swissuniversities: gestion commune, mais clairement séparée des secrétariats généraux pendant la période de transition**

Comme prévu dans les statuts de la nouvelle association, jusqu'à l'entrée en vigueur de la LEHE, la CRUS et swissuniversities géreront leurs secrétariats généraux de façon conjointe, mais avec des comptes séparés. Plusieurs collaboratrices de la CRUS et de la KFH travaillent à temps partiel pour la nouvelle association. Quelques tâches dans le domaine de la coopération et la présence internationale ont déjà été transmises dans la responsabilité de l'association commune.

Le bureau de la CRUS et le comité de l'association swissuniversities ont signé un contrat sur la gestion administrative des deux secrétariats généraux. Ce contrat règle principalement la répartition des tâches, en particulier dans le domaine international, les compétences des deux secrétaires généraux, le financement ainsi que la comptabilité de swissuniversities.

En tant que secrétaire général de swissuniversities, Mathias Stauffacher assumera la direction de projet pour les travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre

des art. 19-20 de la LEHE, qui concernent la Conférence des recteurs des hautes écoles. Egalement dans le cadre des tâches déléguées à la CRUS par la Conférence universitaire suisse (CUS), il intensifiera la coordination des travaux en cours entre CRUS, KFH et COHEP, dorénavant sous la responsabilité de la présidente et du bureau de swissuniversities. La direction administrative (y compris la gestion du personnel) des deux secrétariats généraux reste sous la responsabilité du Dr Mathias Stauffacher, qui rapporte dans cette fonction formellement à son successeur. Et c'est le nouveau secrétaire général, Dr Raymond Werlen, qui agit pour la conférence des recteurs dans les relations avec l'extérieur et assume la gestion des dossiers du plénum et du bureau de la CRUS.

Dès 2013, swissuniversities reprend en outre de la CRUS des responsabilités que celle-ci assumait jusqu'à présent dans le domaine international, notamment la représentation des hautes écoles universitaires dans des organes internationaux et la coordination de la participation commune aux foires internationales NAFSA et EAIE, le mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) «Bridgehead et réseau Euraxess» et la collaboration avec les experts des hautes écoles et du SEFRI pour les questions internationales, la mobilité et le marketing international.

Pendant cette période de transition, des collaboratrices de la CRUS et de la KFH travaillent à temps partiel au sein du nouveau secrétariat général de swissuniversities (en conservant leurs adresses postales et email) : Maja Bütikofer de la KFH est responsable pour la communication et le corporate design de swissuniversities. Catherine Vézy gère le secrétariat de l'association et soutient Ariane Studer pour le mandat Euraxess et Christine Kyburz dans la gestion du groupe de coordination Internationalisation et mobilité. Une «landing page» provisoire sera prochainement mise en ligne en guise de première information.

Pour de plus amples informations:

Dr Mathias Stauffacher, Generalsekretär swissuniversities,
stauffacher@swissuniversities.ch

- **Huitième appel à projets du programme Sciex-NMS^{ch}**

Le «Scientific Exchange Programme between Switzerland and the New Member States of the European Union» (Sciex-NMS^{ch}) a lancé son [huitième appel à projets](#) en ce début d'année 2013. D'ici au 1er avril 2013, des candidates et des candidats d'Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie et Slovaquie tenteront d'obtenir des fellowships de 6 – 18 (postdocs) respectivement 24 mois (doctoral candidates). Une institution du pays d'origine et une institution suisse hôte participent contractuellement à tous les projets. Des partenariats de recherche institutionnels devraient se développer à partir de là.

4. Agenda

14 et 15 mars 2013 / Berne^ : CRUS: séance plénière

La prochaine séance plénière de la CRUS aura lieu les 14 et 15 mars 2013 à Berne. La newsletter électronique résumant les nouveautés et les décisions importantes en lien avec cette séance sera disponible le mercredi suivant, soit le 20 mars 2012.

→ [toutes les dates des séances de la CRUS](#)

Contact

Dr Raymond Werlen, secrétaire général de la CRUS, raymond.werlen(at)crus.ch, et Dr Sabine Felder, responsable de la coordination enseignement, sabine.felder(at)crus.ch, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.